

Le végétal, essentiel au Québec de demain

ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES 2026

Cinq engagements pour nos milieux de vie, notre économie et nos entreprises d'ici.

Sommaires des priorités

1. Reconnaître le végétal comme une infrastructure essentielle dans nos milieux de vie

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Reconnaître le végétal et les infrastructures végétalisées comme des composantes essentielles des projets d'aménagement et d'infrastructures publiques.
2. Accroître la place de la végétalisation dans les investissements publics en l'intégrant aux politiques et programmes gouvernementaux d'aménagement et d'infrastructures, notamment en donnant suite à la proposition de Québec Vert de consacrer 2 % des budgets d'aménagement public à la végétalisation.
3. Désigner un ministère responsable de coordonner et de soutenir les efforts de végétalisation du gouvernement du Québec et d'assurer la cohérence des interventions des différents ministères et organismes concernés.

2. Renforcer la capacité de produire des végétaux au Québec en sécurisant l'eau, l'énergie et les sols

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Assurer aux entreprises horticoles un accès prévisible aux ressources essentielles à la production : eau, énergie et espaces de production, en tenant compte des besoins particuliers du secteur dans la planification gouvernementale.
2. Soutenir les investissements permettant aux entreprises d'améliorer leur efficacité énergétique, de mieux gérer leur consommation d'eau, de moderniser leurs infrastructures de production et d'accroître leur productivité.
3. Protéger les sols et les espaces stratégiques nécessaires au maintien et au développement de la production horticole.

3. Simplifier et mieux harmoniser les règles pour soutenir les entreprises d'ici

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Identifier, réduire ou simplifier, lorsque cela est possible, les exigences, les démarches administratives et les processus réglementaires qui génèrent des coûts, alourdissent les opérations ou créent des distorsions nuisant à la compétitivité des entreprises et des produits québécois, notamment par rapport à leurs concurrents hors Québec.
2. Évaluer, avant leur mise en œuvre, les impacts économiques et opérationnels des nouvelles exigences réglementaires, ainsi que leurs interactions et leurs effets cumulés, sur l'atteinte des objectifs publics poursuivis.
3. Rechercher une meilleure harmonisation entre les exigences des différents ministères et paliers gouvernementaux afin de limiter les chevauchements, les incohérences et les distorsions concurrentielles, tout en tenant compte des réalités particulières liées aux végétaux vivants et à leur cycle de vie.

4. Faire des végétaux québécois une véritable composante de l'achat local

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Intégrer explicitement les végétaux produits au Québec aux politiques et stratégies gouvernementales d'achat local.
2. Favoriser la prise en compte des végétaux produits au Québec dans les pratiques d'approvisionnement des organismes publics et des municipalités.
3. Soutenir la reconnaissance et le déploiement de la certification **Végétaux du Québec** afin d'accroître la place des végétaux produits ici dans les marchés publics, institutionnels et de détail.

5. Assurer la main-d'œuvre, les compétences et la relève dont le secteur a besoin partout au Québec

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Préserver l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour répondre aux besoins de main-d'œuvre saisonnière qui ne peuvent être comblés localement et mieux adapter, dans les champs de compétence du Québec, le cadre réglementaire et les processus administratifs aux réalités du secteur horticole. Cette adaptation devrait notamment tenir compte du caractère récurrent et prévisible des besoins ainsi que de la situation particulière des secteurs des services et de la commercialisation, qui ne bénéficient pas des mêmes exemptions que le secteur agricole, dont relève la production horticole.
2. Soutenir la stabilisation des emplois horticoles en favorisant des modèles permettant d'allonger les périodes d'emploi et de créer davantage d'emplois à l'année.
3. Adapter les programmes de formation professionnelle et technique à l'évolution des métiers, des compétences et des besoins du secteur horticole.